

# Institut Sainte-Thérèse d'Avila



Rue Soeur Lutgardis 5  
4032 CHENEE

Tél. : 04-361.85.85  
Fax. : 04/361.85.88

Le 28 août 2020

Bien que destiné aux parents, ce courrier s'adresse également aux jeunes, particulièrement s'ils sont majeurs.

Chers parents,

Le temps de l'apprentissage et de l'école est de retour. Nous nous en réjouissons même si cette rentrée se fera dans des conditions particulières.

L'objectif de ce courrier est triple : Nous voulons à la fois vous **rassurer** sur le cadre sanitaire, mais également vous demander d'être **partenaires** pour que vos enfants respectent le cadre imposé par les circulaires. Nous souhaitons également vous assurer, que, malgré le contexte, notre préoccupation première reste le développement du jeune et la volonté de l'amener à l'**acquisition des compétences** essentielles liées à sa formation générale et à la qualification pour son métier futur.

Vous trouverez ci-dessous une brève synthèse de la mise en oeuvre des **mesures barrières à STA** :

**Le lavage des mains** : Nous avons placé des flacons de gel dans tous les locaux (classes, hall, réfectoire, sanitaires...) Nous invitons néanmoins tout un chacun à se munir de son propre flacon. Les élèves pourront aussi se laver les mains au savons là où des éviers sont disponibles. Il devront alors être muni de leur propre essuie.

**Les masques** : Chaque jeune se rend à l'école muni de deux masques. Le masque est obligatoire et devra être porté toute la journée. Les jeunes qui refuseront de le porter devront quitter l'école. Si l'enfant est mineur, l'école contactera les parents pour les avertir ou prendre un arrangement pour qu'ils viennent rechercher leur enfant. Toute absence due au refus du masque pour une période de deux heures de cours ou plus sera considérée comme demi-jour d'absence injustifié.

Lors des **temps de midi**, les jeunes devront manger impérativement avec les élèves de leur classe. Chaque temps de midi sera divisé en deux pour limiter le nombre de jeunes présents en même temps dans la grande salle. Les élèves finalistes mangeront avec les autres élèves de la classe dans le local qui leur sera attribué. Les conditions de sortie sur le temps de midi sont inchangées.

Lors des **récréations**, les jeunes pourront avoir accès aux distributeurs, mais ne pourront en aucun cas manger ou boire dans la salle polyvalente. Ils devront sortir et s'éloigner le plus possible pour enlever le masque et manger en plein air (dans la cour).

D'autres mesures plus spécifiques seront expliquées aux élèves lors de la rentrée.

Nous vous rappelons aussi que toute **personne revenant d'une zone rouge ou orange** doit prendre des mesures particulières. Voir note en italique ci-dessous.

Je vous remercie, chers parents, pour la confiance que vous nous témoignez et vous assure que nous mettrons tout en oeuvre pour que l'apprentissage se fasse dans les meilleures conditions de sécurité et d'épanouissement.

Recevez, chers parents, au nom de toute l'équipe éducative, mes salutations sincères et dévouées.

Josiane MONSEUR  
Directrice.

\*\*\*\*

*Que faire lors du retour de voyage? Les instructions édictées ci-dessous sont d'application pour tous les élèves*

1. *Pour celui qui revient d'une zone verte, aucune précaution spécifique n'est prévue.*
2. *Pour celui revenu d'une zone orange dans les 14 jours ayant précédé la rentrée, un contact doit avoir été pris avec le médecin généraliste pour envisager la nécessité d'un dépistage et d'une quarantaine.*
3. *Pour celui revenu d'une zone rouge dans les 14 jours ayant précédé la rentrée:*

- *la quarantaine doit être respectée dès le retour en Belgique;*
- *un test doit être effectué.*

*Pour les voyageurs qui reviennent d'une zone rouge, il s'agit d'une **obligation légale** et il convient de se conformer aux obligations prescrites par les Régions en la matière. Le cas échéant, le médecin généraliste fournira un «certificat de quarantaine», permettant de justifier l'absence de l'élève auprès de la direction de l'établissement. A défaut d'une telle attestation ou d'un tel certificat, l'absence ne pourra être justifiée.*

*Plus d'information sur le dépistage et la quarantaine sur les sites Internet des autorités compétentes : – Région wallonne: <https://www.aviq.be/coronavirus.html>;*